# Le Civraisien en Poitou

le magazine de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou N°01 JANVIER 2018



territoires / économie / santé / loisirs et tourisme

ANCHÉ · ASNOIS · BLANZAY · BRION · BRUX · CEAUX EN COUHÉ · CHAMPAGNE-LE-SEC · CHAMPAGNÉ-ST-HILAIRE · CHAMPNIERS · CHAPELLE-BATON • CHARROUX • CHATAIN • CHÂTEAU-GARNIER • CHATILLON • CHAUNAY • CIVRAY • COUHÉ • FERRIÈRE-AIROUX • GENCAY • GENOUILLÉ • JOUSSÉ • LINAZAY • LIZANT • MAGNÉ • PAYRÉ • PAYROUX • ROMAGNE • SAINT-GAUDENT • SAINT-MACOUX • SAINT-MAURICE-LA-CLOUÈRE • SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL • SAINT-ROMAIN • SAINT-SAVIOL • SAINT-SECONDIN • SAVIGNÉ • SOMMIÈRES-DU-CLAIN • SURIN • VAUX-EN-COUHÉ • VOULÈME • VOULON

# 02 / **Édito**



# Le Civraisien en Poitou, une force nouvelle

Il y a un an, naissait de la fusion des territoires des Pays Civraisien et Charlois, du Pays Gencéen et de la Région de Couhé, le Civraisien en Poitou, notre nouvelle Communauté de Communes. Pour les 27 550 habitants des 40 communes qui la composent, c'est une nouvelle identité, et surtout un nouveau destin commun qu'il nous appartient de forger collectivement.

Cette fusion est un véritable défi, avec une nouvelle organisation à mettre en place qui prenne en compte l'histoire de chaque territoire, et intègre les aspirations de chacun. Ce travail important fait appel au professionnalisme de nos services et à l'implication de nos Élus. À travers les différentes commissions, ils ont à cœur de préparer l'avenir, avec de nouvelles compétences et de nouveaux projets.

Le Civraisien en Poitou est donc logiquement le nom du nouveau bulletin d'informations de la Communauté de Communes. Ce premier numéro présente en détail les acteurs, les compétences et les orientations de notre Collectivité, ainsi qu'un coup de projecteur sur plusieurs communes qui la composent.

Notre nouvelle Communauté de Communes est désormais en action, avec pour but d'améliorer

la qualité de vie, de renforcer notre attractivité, et de favoriser le développement économique afin de préserver l'emploi, et si possible en créer de nouveaux.

Les contraintes imposées sont toujours plus fortes, les normes administratives plus nombreuses, et les financements en constante diminution.

Avec les Elus qui m'entourent, notre ligne de conduite, pour le mandat qui s'est ouvert en janvier dernier, est de rechercher en permanence les meilleures solutions pour nos habitants. C'est ainsi que se voyant transférer la responsabilité de la gestion des EHPAD de Couhé et de Chaunay, le Conseil Communautaire vient d'engager une réflexion afin de maintenir dans la proximité, un service de qualité pour nos aînés et leurs familles et conserver les emplois dans ces établissements.

Nos équipes vont consacrer l'année 2018 à renforcer les bases de notre nouvelle Communauté de Communes afin de construire un projet de territoire commun, que le Civraisien en Poitou se doit de porter pour l'avenir du Sud Vienne.

Les membres du Conseil Communautaire se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2018, à partager en famille et entre amis.

#### Jean-Olivier GEOFFROY

Président de la Communauté de Communes Maire de Champniers Vice-Président du Conseil Départemental

OMMAIRE

La nouvelle Communauté de Communes

Les services de la collectivité

Les compétences

Les commissions

La vie des communes

page 3 à 4
page 5
page 6 à 11
page 12 à 17

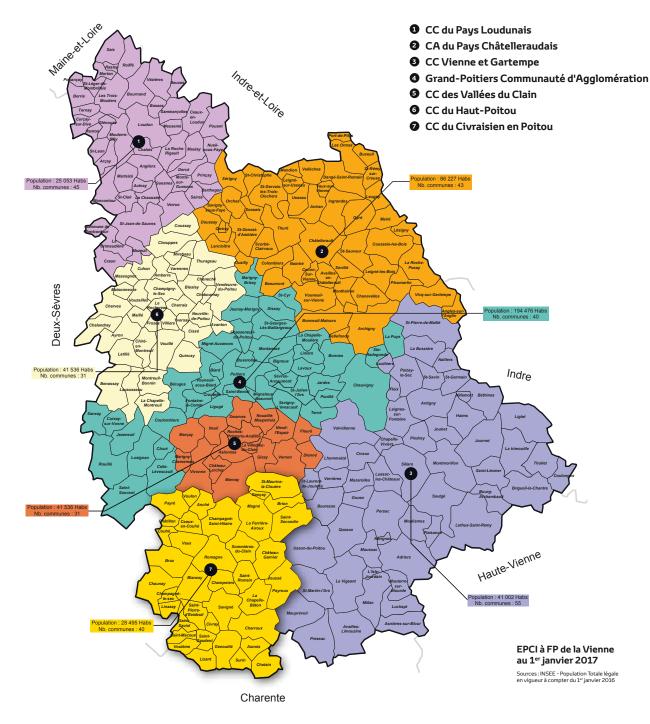
page 18 à 23

#### La nouvelle Communauté de Communes / 03

# Le Civraisien en Poitou, une nouvelle collectivité en action

Conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, l'intercommunalité de notre territoire a évolué au 1er janvier 2017, avec la création d'une nouvelle collectivité :

le Civraisien en Poitou, née de la fusion des communautés de communes des Pays Civraisien et Charlois, du Pays Gencéen et de la Région de Couhé. Cette entité compte 40 communes, pour une population de 27 550 habitants. Elle est présidée par Jean-Olivier Geoffroy, Maire de Champniers, assisté de 15 vice-présidents dont deux sont responsables territoriaux, Rémy Coopman, pour le pôle de Gencay et Vincent Béguier, pour la Région de Couhé.



# 04 / La nouvelle Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire est composé de 57 membres, dont 40 maires, dont voici la liste exhaustive.

COMMUNES	ÉLUS	COMMUNES	ÉLUS
ANCHÉ	Martine MOUSSERION - Maire	FERRIÈRE-AIROUX	Rémy COOPMAN - Maire
ASNOIS	Thierry NEEL - Maire	GENCAY	François BOCK - Maire
BLANZAY	Isabelle SURREAUX - Maire	GENCAY	Sophie VERGNAUD
BRION	Roland THEVENET - Maire	GENCAY	Bernard DAVID
BRUX	Marcel PENY - Maire	GENOUILLÉ	Robert BOUHIER - Maire
CEAUX-EN-COUHÉ	Joël PENINON - Maire	JOUSSÉ	Lydie NOIRAULT - Maire
CHAMPAGNE-LE-SEC	Jean ROCHER - Maire	LINAZAY	Jean-Pierre PROVOST - Maire
CHAMPAGNÉ- ST-HILAIRE	Gilles BOSSEB0EUF - Maire	LIZANT	Jean-Claude GAUTHIER - Maire
CHAMPAGNÉ- ST-HILAIRE	Olivier PIN	MAGNÉ	Murielle PHELIPPON - Maire
CHAMPNIERS	Jean-Olivier GEOFFROY - Maire	PAYRÉ	Philippe BELLIN - Maire
CHAPELLE-BATON	Moise VERGEAUD - Maire	PAYRÉ	Jules GIRARDEAU
CHARROUX	Marie-Claire LESUEUR	PAYROUX	Sylvie COQUILLEAU - Maire
CHARROUX	Rémy SOUBIROUS - Maire	ROMAGNE	Bernard PORCHET - Maire
CHATAIN	Odile DECELLE - Maire	SAINT-GAUDENT	Josette COLAS - Maire
CHÂTEAU-GARNIER	François AUDOUX - Maire	SAINT-MACOUX	Jean-Michel METAYER - Maire
CHATILLON	Sarah TOULAT-PAILLAT - Maire	SAINT-MAURICE- LA-CLOUÈRE	Michel PAIN - Maire
CHAUNAY	Guy SAUVAITRE - Maire	SAINT-MAURICE- LA-CLOUÈRE	Roselyne TEXEDRE
CHAUNAY	Jean-Luc TERRANOVA	SAINT-PIERRE- D'EXIDEUIL	Jean-Marie PEIGNE - Maire
CIVRAY	Frédérique DE RUFFRAY	SAINT-ROMAIN	Jean CARDIN - Maire
CIVRAY	Jean-Paul GENTILS	SAINT-SAVIOL	Bertrand GEOFFRET - Maire
CIVRAY	Martine GIRAUD	SAINT-SECONDIN	Jean SAUMUR - Maire
CIVRAY	Gilbert JALADEAU - Maire	SAVIGNÉ	Jacques AUGRIS
CIVRAY	Pascal LECAMP	SAVIGNÉ	Maryvonne DELAGRANGE
CIVRAY	Hervé RODIER	SAVIGNÉ	André RIGNAULT - Maire
COUHÉ	Vincent BEGUIER - Maire	SOMMIÈRES-DU-CLAIN	Marie-Annick BERTHOME - Mair
COUHÉ	Léone COUTURIER	SURIN	Claudie MEMIN - Maire
COUHÉ	Véronique LEGRAND	VAUX-EN-COUHÉ	Marie-Claude CHEMINET - Maire
COUHÉ	Jean-François RENGEARD	VOULÈME	Raymond GALLAIS - Maire



# Les services de la collectivité

Le siège de la nouvelle Communauté de Communes demeure 10, avenue de la Gare à Civray, mais l'organisation conserve les deux pôles territoriaux Couhé et Gencay qui continuent d'accueillir le public et qui suivent toutes les affaires courantes des territoires, ainsi que l'antenne de Charroux pour le service Rivières et l'accueil de loisirs, l'accueil/secrétariat étant ouvert le lundi et le vendredi.

La Collectivité s'appuie sur les compétences de ses 86 agents pour répondre au mieux aux demandes des territoires et a opté pour une organisation en 5 pôles de compétences coordonnés par une direction générale des services et des ressources humaines comme le montre le schéma ci-dessous. Parallèlement, tous les dossiers relevant de ses obligations statutaires sont instruits par 15 commissions dont le détail vous est présenté à partir de la page 12.

# Pôle Attractivité et Développement des Territoires

Cadre de vie et logement <

Urbanisme <

Développement économique <

Développement touristique <

Offices de tourisme <

## Direction Générale des Services et des Ressources Humaines

#### Pôle Services à la Population

Petite enfance/enfance/jeunesse <

Culture et sports <

Associations <

# Pôle Finances/Affaires

> NTIC

> Voirie

Juridiques

> Comptabilité/gestion financière

Pôle Technique

> Environnement

(air/eau/déchets)

> Transports scolaires

> Marchés publics

- > Paie/ressources humaines
- > Prévention
- > Accueil/secrétariat général

**Pole Contractualisation** 

Ingénierie des territoires <

# Les compétences de la nouvelle Communauté de Communes

L'ensemble des élus et du personnel mettent en œuvre les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui sont attribuées statutairement à la Collectivité, afin de conduire des actions d'intérêt communautaire. La fusion des trois territoires a induit une analyse de l'existant et une première étape dans l'harmonisation des compétences que nous vous présentons en détail.

## Les compétences obligatoires portent sur :

#### L'aménagement de l'espace :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le schéma de secteur;
- le Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;
- les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

# Le développement économique

- la création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires;
- les actions de développement économique dans les conditions prévues par la loi;
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;
- la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

#### Les ordures ménagères

• la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

#### L'accueil des gens du voyage

 l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

#### Le GEMAPI

 la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations.



## Les compétences / 07

#### Les compétences optionnelles

La Communauté est compétente pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire concernant :

- La politique du logement et du cadre de vie Il s'agit de la politique du logement social d'intérêt communautaire et des actions en faveur du logement des personnes défavorisées, par des opérations d'intérêt communautaire ;
- Le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire, soit la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- La création et la gestion de la maison des services au public et la définition des obligations de services au public y afférentes ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.



Sur l'ensemble de ces compétences obligatoires et optionnelles, une réflexion sera menée au cours de l'année 2018 afin de définir l'intéret communautaire.

## 08 / Les compétences

# Les compétences facultatives

Les compétences facultatives choisies précédemment par les trois collectivités fusionnées au 1er janvier 2017 présentaient quelques différences que la loi NOTRe permet d'harmoniser jusqu'au 31 décembre 2018. En attendant, chaque ancien périmètre continue d'exercer ses compétences facultatives.

#### En matière de tourisme :

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes du Pays Gencéen pour l'extension, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la promotion du Parc Floral de la Belle.

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes de la Région de Couhé pour :

- l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des sites communautaires,
- l'acquisition, la construction, l'entretien et la gestion d'hébergement de groupe d'intérêt touristique structurant,
- pour les projets touristiques à maîtrise d'ouvrage publique sous la condition que ceux-ci répondent aux critères d'intérêts communautaires suivants : structurants, facteurs de développement économique durable et participant à une démarche cohérente d'aménagement.



# Les compétences / 09



#### En matière de Petite Enfance, Enfance/Jeunesse et éducation populaire :

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois pour :

- l'organisation des transports scolaires des écoles maternelles et primaires hors sorties pédagogiques en convention avec le Conseil Départemental,
- · le soutien aux CLIS et RASED.
- l'accueil Petite Enfance,
- l'accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le temps extrascolaire et le temps périscolaire du mercredi après-midi.

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes du Pays Gencéen pour :

 les transports scolaires des élèves à destination des écoles maternelles et primaires et des équipements sportifs et culturels à l'intérieur du territoire, et le soutien aux déplacements pédagogiques à l'extérieur du périmètre de la collectivité. La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes de la Région de Couhé pour :

- la mise en œuvre d'une politique d'animation sur le territoire, la gestion de l'Accueil de Loisirs, le soutien à la Petite Enfance et aux actions d'écoute et d'appui aux parents,
- le soutien à l'initiation aux langues étrangères dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires situées sur le territoire communautaire.
- la participation aux actions menées dans le cadre de toutes les classes découvertes organisées par les établissements secondaires du territoire,
- l'accompagnement des actions de soutien en faveur des élèves en difficulté.



## 10 / Les compétences

#### En matière d'insertion :

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois pour les actions en faveur de l'insertion sociale par le soutien à la mobilité.

#### En matière d'incendie :

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois, du Pays Gencéen, et de la Région de Couhé pour le contingent SDIS.

#### En matière de santé :

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois en ce qui concerne la construction, la gestion et l'entretien des équipements médico-sociaux suivants :

- centre de postcure de Payroux,
- maison de santé pluridisciplinaire de Civray,
- maison médicale de Charroux,
- centre médico-social Henri Laborit à Civray,
- maison d'accueil familial de Surin.





# 13

# En matière de soutien aux associations et aux animations culturelles et sportives :

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois pour :

- le soutien aux associations ou organismes favorisant l'accès des 5-17 ans à des activités sportives, culturelles ou de loisirs ou participant, par leurs manifestations, à la promotion de l'image de la Communauté,
- le soutien à des associations ou organismes dans le domaine touristique et pour des actions de coopération internationale.

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes du Pays Gencéen et de la Région de Couhé pour :

- le soutien aux associations ou organismes favorisant l'accès des jeunes à des activités sportives, culturelles ou de loisirs et/ou participant, par l'organisation d'évènement(s) à la promotion de l'image du territoire communautaire,
- le soutien aux actions sociales ayant une intervention à rayonnement communautaire.



#### **Autres compétences facultatives :**

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes du Pays Gencéen pour :

- les actions de promotion intéressant l'ensemble des communes de la communauté,
- la maintenance et le renouvellement des matériels informatiques et logiciels dans les mairies et les écoles maternelles et primaires du territoire, ainsi que les fournitures scolaires de base et pédagogiques pour les écoles maternelles et primaires.

La Communauté est compétente pour les communes issues de la Communauté de Communes de la Région de Couhé pour les actions favorisant l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication.

# Les commissions thématiques

Afin de recevoir, d'analyser et d'instruire les dossiers de manière réfléchie et concertée, la Communauté de Communes « le Civraisien en Poitou » dispose de 15 commissions thématiques toutes présidées par un Vice-Président assisté d'un groupe d'élus au conseil communautaire. En voici une brève présentation.

# La Commission Finances et Affaires Juridiques

Présidée par Rémy Coopman, maire de la Ferrière-Airoux, accompagné de 4 élus : Gilbert Jaladeau, Bernard Porchet, François Audoux, Joël Peninon.

La commission gère un budget global de 36 M€ tous budgets et toutes sections confondus en lien avec les autres commissions. Les trois collectivités qui ont fusionnées avaient des finances saines, mais il a fallu transposer les trois anciens budgets en un seul, harmoniser les taux de fiscalité et compenser les baisses de dotations.

La commission s'est fixée quatre grands principes : bonne gestion (dépenses soutenables et fiscalité acceptable), approche humaine (maintien des moyens en personnel et formation), solidarité (se donner du temps pour harmoniser les habitudes et prévoir si nécessaire un soutien aux communes), approche économique (soutenir les activités existantes et faire émerger de nouvelles actions de manière lisible et équitable).

#### La Commission Développement Économique

Présidée par Vincent Béguier, maire de Couhé, assisté de 15 élus : Bertrand Geoffret, Gilbert Jaladeau, Marie-Claire Lesueur, Jean-Marie Peigné, Pascal Lecamp, Roselyne Texèdre, Jacques Augris, Hervé Rodier, Léone Couturier, Jean-Luc Terranova, Joël Péninon, Philippe Bellin, François Bock, Gilles Bosseboeuf, Jean-Michel Métayer.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la politique économique est partagée entre la Région et la Communauté de Communes qui garde cependant ses spécificités dans le cadre d'un règlement d'intervention sur les aides économiques en cours d'élaboration. Depuis la fusion, la commission a dressé un état des lieux en rencontrant à la fois les entreprises du territoire et les acteurs institutionnels, en particulier les chambres consulaires. Elle aura un rôle d'animation entre des réseaux d'entreprises et les porteurs de projet qui sera structuré d'ici mi 2018. D'ores et déjà, elle mène une vraie réflexion sur les zones d'activités en raison des directives du SCoT et du PLUi, elle travaille avec la Communauté de Communes du Mellois sur le transfert d'une entreprise dans la zone des Maisons Blanches, et développe un projet d'espace de travail partagé, dit tiers lieux, à Couhé.

#### **La Commission Ressources Humaines**

Elle est présidée par Bernard Porchet, maire de Romagne, assisté de 5 élus : Marie-Claire Lesueur, Josette Colas, Maryvonne Delagrange, Guy Sauvaitre, Rémy Coopman.

La commission prend en charge l'organisation et la gestion du personnel de la Communauté de Communes qui s'élève à 86 agents. Elle doit mettre en place un règlement intérieur, proposer une organisation du temps de travail, rédiger un document unique sur les risques professionnels, et élaborer un organigramme avec une administration générale des services et des ressources humaines qui coordonne 5 pôles de compétences : services à la population, services techniques, finances et affaires juridiques, attractivité et développement des territoires et contractualisation et 2 pôles territoriaux que sont Gençay et Couhé.

#### La Commission Contractualisation

Elle est présidée par Gilbert Jaladeau, maire de Civray, accompagné de 5 élus : Vincent Béguier, Marcel Peny, Jean-Marie Peigné, Rémy Coopman, Jean Saumur.

L'objectif de la commission est de présenter un certain nombre de dossiers d'investissements communautaires et communaux aux partenaires institutionnels que sont le Département, la Région, l'Etat, l'Europe, en vue de soutiens financiers. Une trentaine d'opérations ont été retenues par la commission sur la période 2018-2020, pour un budget prévisionnel de 14 M€. Elles portent sur 6 grands axes : l'accès aux services publics et aux soins, le développement de l'attractivité, la revitalisation des centres bourg, la mobilité, la cohésion sociale et la transition écologique et enfin la voirie.

#### La Commission Tourisme

Présidée par Marie-Claire Lesueur, 1ère adjointe à la mairie de Charroux, assistée de 13 élus : Isabelle Surreaux, Jean-Michel Metayer, Jean-Paul Gentils, Olivier Pin, Thierry Neel, Hervé Rodier, Josette Colas, Jean Rocher, Roselyne Texedre, Martine Mousserion, Rémy Soubirous, François Audoux, Jules Girardeau.

La commission a pour but de promouvoir le tourisme à travers tout le territoire. « Notre force est d'avoir une offre très diversifiée et bien répartie : patrimoine historique, sites touristiques, chemins d'eau, chemins de randonnées, nombreux hébergements publics et privés... » souligne Marie-Claire Lesueur. « La Région Nouvelle Aquitaine a développé un schéma régional du Tourisme dans lequel le Civraisien en Poitou doit s'intégrer. De plus, notre territoire participe à l'élaboration du schéma départemental du tourisme en cours de rédaction ».

La commission se réunit 5 à 6 fois par an et gère la Maison du Tourisme à Civray ainsi que les Offices de Tourisme de Couhé, Gençay et Charroux.

Elle mène un certain nombre de projets faisant l'objet de contractualisations financières avec les pouvoirs publics tels que : la valorisation de l'Abbaye de Valence à Couhé, le schéma d'information et de promotion touristique du Civraisien en Poitou, la révision du schéma d'aménagement des circuits de randonnées du Civraisien, l'aménagement de la Maison du Tourisme à Civray, le projet de géocaching Terra Aventura, et la valorisation de l'Abbaye de Charroux, projet phare de la collectivité soutenu par la DRAC, le Centre des Monuments Nationaux, le Département et la Région. À noter que la commune de Charroux a obtenu le label « Petites Cités de Caractère ».



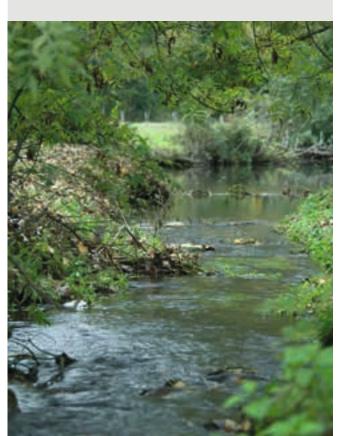
#### La Commission Bâtiments et Rivières

Présidée par Thierry Neel, maire d'Asnois, assisté par 7 élus : Robert Bouhier, Thierry Bris, Jean-Claude Gauthier, Philippe Bellin, François Bock, Olivier Pin, Marcel Peny.

En ce qui concerne les rivières, la commission a en charge l'instruction des dossiers concernant le bassin de la Charente, soit 240 km de berges sur le fleuve Charente et ses affluents ainsi que le suivi des travaux et des actions réalisés par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud. Pour la Charente, un programme pluriannuel de gestion sur 6 ans a été approuvé en 2016, portant sur l'entretien des berges, la restructuration du milieu (abreuvoirs, reméandrage, recharge en granulats, études hydrauliques sur toutes les chaussées)...Les actions sont menées en lien avec les communes, les associations de pêche et les agriculteurs concernés.

Cette compétence est partagée avec les territoires de Couhé et de Gençay où elle est déléguée à des syndicats.

En ce qui concerne les bâtiments, un diagnostic général a été réalisé sur tous les bâtiments communautaires et une prospective d'entretien et d'aménagement va être menée sur les 3 territoires.



#### La Commission Urbanisme

Présidée par Michel Pain, maire de Saint Maurice la Clouère, assisté de 7 élus : André Rignault, Thierry Neel, Jean-Marie Peigné, Jean-Claude Gauthier, Bertrand Geoffret, Guy Sauvaitre, Gilles Bosseboeuf.

La principale mission de la commission est de réaliser le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) conformément au transfert de compétences en termes de documents d'urbanisme aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale créés au 1er janvier 2017. Il s'agit d'un ré-aménagement du territoire qui se doit de respecter la consommation d'espace, donc utiliser le moins possible de parcelles agricoles pour l'urbanisation, de respecter également la trame verte et bleue concernant les plantations de haies et les protections d'aménagement en bord de rivières. Ce document doit adapter l'action politique locale face aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et des acteurs économiques du territoire, il est valable 10 ans avec des révisions possibles et devrait être finalisé début 2020. Il intègre les données du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

#### La commission Voirie

Présidée par André Rignault, maire de Savigné, accompagné de 11 élus :

Robert Bouhier, Jean-Luc Terranova, Murielle Phelippon, Odile Decelle, Moïse Vergeau, Jean Rocher, Marie-Claude Cheminet, Rémy Coopman, Jacques Augris, Bernard Porchet, Roland Thévenet.

L'objectif de la commission est de répondre aux besoins des 40 communes en répartissant équitablement les travaux de voirie sur un réseau de 1 400 km. Cela passe bien sûr par l'analyse des pratiques des trois territoires réunis au 1er janvier 2017 pour ne pénaliser aucune commune. « Les réflexions voudraient qu'on aille vers une harmonisation du prix des travaux au km, avec une pondération pour les communes qui ont beaucoup de voirie et un faible budget ou celles, plus urbaines, qui ont plus de trottoirs, de places, de rues... » souligne M. Rignault. Les travaux sont décidés collégialement, et chaque commune dispose d'un référent voirie.

#### La commission Logement - Cadre de Vie et Gens du voyage

Présidée par Marcel Peny, maire de Brux, accompagné de 5 élus : Claudie Mémin, Martine Giraud, Odile Decelle, Léone Couturier, Michel Pain.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est devenue une compétence obligatoire depuis 2017 pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Celle de Civray sera la seule du territoire; elle nécessitait des travaux de réhabilitation des blocs sanitaires qui ont commencé fin 2017 et devront se terminer en début d'année 2018.

En ce qui concerne le logement, la Communauté de Communes se doit de suivre le Schéma Départemental de l'Habitat élaboré par le Département de la Vienne. La commission réfléchit à des incitations pour endiguer les vacances de logement qui représentent 12 % de l'ensemble des logements du territoire. Parallèlement, elle participe avec la commission Urbanisme à la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) permettant de rendre constructibles les zones à urbaniser et de délimiter les zones naturelles, agricoles et forestières.

En projet, le président explique qu'une réflexion pourrait être menée sur l'attractivité des centres bourgs avec une meilleure harmonisation de la signalétique annonçant les plus beaux sites à découvrir.



#### La commission Action Sociale, Santé, Mobilité et Transports Scolaires

Elle est présidée par Claudie Mémin, maire de Surin, assistée de 8 élus : Lydie Noirault, Frédérique De Ruffray, Jean-Pierre Provost, Marie-Annick Berthomé, Martine Mousserion, Sylvie Coquilleau, Raymond Gallais, Maryvonne Delagrange.

La commission se réunit au minimum 4 fois par an pour débattre de tous les sujets qui la concernent. Elle assure le suivi des actions menées dans ses différents domaines de compétences :

• action sociale: travail en lien avec les associations sociales Cicérone à Civray, Escale à Couhé et Mille Bulles à Gençay, relations avec la MSA en ce qui concerne les aînés (isolement, soutien aux aidants...), avec la CAF pour un projet d'animation sociale débuté récemment et concernant aussi la commission Enfance/Jeunesse et la commission Associations.



Un projet social de territoire est en cours dans le cadre d'une convention territoriale globale sur 4 ans en partenariat avec CAF et la Communauté de Communes ;

- santé : suivi de la Maison d'Accueil Familial de Surin, participation au réseau gérontologique du Sud Vienne, réflexions sur la désertification médicale avec un suivi d'installation des professionnels de santé pour la Maison de Santé de Civray et la maison médicale de Charroux ;
- mobilité: la commission est représentée au comité de pilotage de Cicerone qui possède le pôle mobilité. Elle participe également à l'élaboration d'un projet de plate-forme départementale de mobilité, pour aider aux déplacements en vue de trouver un travail. Ce projet est mené par le Département.
- transports scolaires : la commission coordonne l'ensemble des actions sur le territoire en relation avec le Département et la Région pour le transport scolaire des écoles maternelles et primaires.

#### 16 / Les commissions

#### La commission Culture et Sports

Elle est présidée par François Bock, maire de Gençay, assisté de 12 élus : Jean-Paul Gentils, Marcel Peny, Sarah Toulat-Paillat, Veronique Legrand, Martine Mousserion, Marie-Claude Cheminet, Martine Giraud, Jean Berger, Jean Cardin, Roland Thevenet, François Audoux, Remy Soubirous.

Elle a pour but de définir les besoins du territoire afin de faciliter l'accès des habitants à la culture et aux sports. Elle travaille de manière transversale avec la commission Associations et la commission Bâtiments. Après quatre réunions de bilan, la commission a défini quelques axes prioritaires d'investissements, en considérant toujours l'intérêt communautaire de chaque équipement. Des diagnostics seront faits sur l'ensemble des équipements sportifs, et une réflexion sera menée sur certains établissements sportifs et culturels.





# La commission Environnement et Numérique

Présidée par François Audoux, maire de Château-Garnier, assisté de 5 élus : Murielle Phélippon, Jean-Pierre Provost, Marie-Annick Berthomé, Jean-Marie Peigné, Jean Saumur.

La commission Environnement est en charge du suivi du ramassage et du traitement des ordures ménagères ainsi que d'une partie des déchets professionnels avec les déchetteries du Gencéen. Elle a pour objectif d'ici les 5 prochaines années d'harmoniser au mieux la gestion et le traitement des déchets ainsi que les tarifs sur les trois territoires fusionnés au 1er janvier 2017, qui avaient des modes de gestion différents. Des efforts seront faits également pour améliorer le tri sélectif, sachant qu'il faut réduire de 60 % le traitement des sacs d'ordures ménagères d'ici 10 ans.

La commission Numérique s'emploie à optimiser les systèmes informatiques des trois communautés de communes. Après un audit de l'existant et une consultation des opérateurs nationaux, un travail de fond est engagé pour faire évoluer et sécuriser le système informatique de la collectivité. Parallèlement, la commission travaille avec le Conseil Départemental, dans le cadre du SDAN, qui vise à améliorer la qualité du réseau Internet et à préparer l'arrivée de la fibre à Civray. Enfin, elle s'associe au Département pour obtenir une meilleure couverture en téléphonie mobile.

#### La commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse/Jumelage-Relations Internationales

Elle est présidée par Martine Mousserion, maire d'Anché, accompagnée par 8 élus : Lydie Noirault, Josette Colas, Marie-Claude Cheminet, Jean-François Rengeard, Martine Giraud, Isabelle Surreaux, Michel Pain, Gilles Bosseboeuf.

« Harmoniser sans uniformiser », est la mission actuelle de la commission qui essaie de trouver des passerelles entres les différentes formes d'exploitation des structures d'accueil existantes pour la Petite Enfance et Enfance-Jeunesse, à savoir associative avec Mille Bulles à Gençay, à la fois communautaire

et associative à Couhé, avec Pic et Plume pour la petite enfance, et totalement communautaire à Civray. Plusieurs réunions ont eu lieu à travers le territoire, des rencontres avec les parents, avec la CAF, afin d'être toujours plus en adéquation avec les attentes des habitants. La commission travaille de manière transversale avec les commissions Associations, Action Sociale et Ressources Humaines.

En ce qui concerne les relations internationales, il s'agit pour l'instant d'une activité de veille et d'écoute en participant aux différentes assemblées des comités de jumelage.

#### La commission CIAS

Elle est présidée par Guy Sauvaître, maire de Chaunay, assisté de 10 élus : Sylvie Coquilleau, Jean-François Rengeard, Marie-Annick Berthomé, Claudie Mémin, Jules Girardeau, Jean-Luc Terranova, Jean Saumur, Isabelle Surreaux, François Bock, Philippe Bellin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région de Couhé, gestionnaire des EPHAD et Foyers Logement de Couhé et de Chaunay, a été transféré au sein de la nouvelle Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Dans le cadre de la commission « Action Sociale d'intérêt communautaire », la commission CIAS a été mise en place afin de mener toutes les réflexions sur la définition de l'intérêt communautaire de ces établissements et de leur évolution. En effet, la collectivité va devoir faire face à de fortes contraintes financières et règlementaires dès l'année 2018. Il est donc essentiel de réfléchir à l'avenir dans la plus grande concertation, avec la volonté de pérenniser, dans la proximité, un service de qualité pour nos aînés et leurs familles et de maintenir les emplois.

Une commission ad hoc a été créée, au sein de la Communauté de Communes, pour examiner l'ensemble des pistes qui permettront d'assurer aux EPHAD de Couhé et de Chaunay un avenir sécurisé, afin d'accueillir les personnes âgées de notre territoire dans les meilleures conditions.

#### La commission Associations

Présidée par Lydie Noirault, maire de Joussé, assistée de 9 élus : Véronique Legrand, Sarah Toulat-Paillat, Raymond Gallais, Vincent Béguier, Marie-Claude Cheminet, Rémy Soubirous, Jean-Paul Gentils, Michel Pain, Frédérique de Ruffray.

Le rôle de la commission est d'instruire des dossiers de demande de subvention présentés par des associations sportives, culturelles, de loisirs et sociales de rayonnement communautaire. Ces subventions peuvent être ponctuelles ou annuelles. La commission dispose d'un budget annuel et au delà d'une certaine somme, la loi prévoit une convention sur 3 ans entre la collectivité et le demandeur.

La commission subventionne également les classes de CLIS et le RASED.

Elle peut aussi apporter un soutien technique et/ou logistique aux associations qui constituent un dossier de demande de subvention pour le Département, la Région, l'Etat....

La commission travaille en partenariat avec d'autres commissions (Social, Enfance/Jeunesse, Culture et Sports..) et se réunit 5 à 7 fois par an. Elle prépare un nouveau règlement, en lien avec la législation en vigueur, pour harmoniser au mieux les pratiques des trois anciens territoires.



#### 18 / La vie des communes

# **Payroux**

#### Au service des malades

Nichée au cœur de la campagne poitevine, cette commune de 502 habitants a pris le parti de se « spécialiser » dans le secteur médical depuis une vingtaine d'années.

Trois établissements de soins génèrent une centaine d'emplois, maintenant un véritable bassin de vie sur le territoire, dynamisé par l'implication des associations locales. Il s'agit de l'EPHAD, structure privée, qui accueille 65 résidents, majoritairement issus de la psychiatrie, d'une maison d'accueil familial pour malades mentaux de 15 lits, la Planchonnerie, gérée par le CCAS, et le centre de soins de suite et de réadaptation en addictologie, la Gandillonnerie, créé en 1999 avec le concours de la Communauté de Communes qui en possède les bâtiments. Cet établissement, géré par une association, accueille 70 patients pour des séjours de 3 mois. Un projet d'agrandissement pour des malades atteints de troubles cognitifs, et sur des séjours plus longs, est en cours, toujours en partenariat avec la Collectivité.

Autre activité forte, l'agriculture (élevage et cultures) avec 22 entreprises agricoles sur la commune. S'il n'y a plus de commerces, il reste l'agence postale, ouverte 5 matinées par semaine, en partie grâce aux besoins des établissements médicaux. Sans oublier l'école qui, suite à une réflexion menée avec les communes de Joussé, la Chapelle-Bâton, St-Romain-en-Charroux et l'Inspection Académique, accueille une vingtaine d'élèves de petite et moyenne section de maternelle, les autres niveaux étant pris en charge par les autres écoles du regroupement pédagogique. Grâce au mécénat populaire et à de nombreux partenaires institutionnels dont la Communauté de Communes, les travaux de rénovation de l'église romane Notre-Dame ont pu commencer l'été dernier.





# Joussé

#### Une vraie dynamique économique

Très prospère au début du siècle dernier grâce à ses foires, cette commune de 346 habitants, répartis entre le bourg, 4 hameaux et plusieurs lieux-dits, a réussi à conserver une bonne activité économique malgré quelques départs en retraite ou fermetures : des artisans, un garage voitures avec service d'ambulances, un garage de réparation de matériels agricoles, deux entreprises de travaux agricoles, une entreprise de transports publics de marchandises, une installation privée de panneaux photovoltaïques sur un terrain communautaire, 6 exploitations agricoles, un bar tabac avec station de carburants, une boulangerie-pâtisserie-épicerie, une zone d'activités accueillant dans des locaux de la Collectivité du Civraisien en Poitou, La Belle au Bois Dormant, fabrique d'articles de literie et enfin l'entreprise MAFTA Duvivier, fabricant de matelas, employant environ 150 personnes.

Ce bassin de vie a permis à l'école de rester ouverte, grâce à un regroupement avec Payroux, La Chapelle-Bâton et St-Romain sous le nom de SIVOS des Châtaigniers.

Elle accueille 23 enfants de CE1/CE2 et assure la cantine et la garderie. A noter également des constructions neuves et du terrain encore disponible au sein d'un lotissement de 14 parcelles « la cité du Côteau ».

Joussé a conservé de son passé un patrimoine riche et varié: les Halles en centre bourg provenant certainement de l'Exposition Universelle de 1900, la bascule municipale ou octroi, le lavoir et la fontaine protégée par un dôme de pierre original, l'église du XIXème siècle, par trois fois reconstruite, et deux châteaux privés, le château de Joussé en centre bourg, du XVème et XVIIème siècle, qui peut se visiter, et le château de Moiseau, du XVIIème et XVIIIème siècle, édifié au cœur d'un vaste domaine agricole.

Une douzaine d'associations animent la commune, dont le Comité des Fêtes qui organise la traditionnelle Fête de la St-Jean le troisième week-end de juin.





# Civray

#### Au service de ses habitants

Civray est une cité commerçante depuis l'Antiquité, baignée par la Charente. L'agglomération s'est étendue autour de l'église Saint-Nicolas, chef-d'oeuvre de l'art roman poitevin du XII<sup>e</sup> siècle.

Sa situation géographique, proche de la RN 10, et sur l'axe Limoges-Nantes, a favorisé son développement. Si les deux communes mitoyennes St-Pierre-d'Exideuil et Savigné se sont spécialisées, l'une sur les entreprises industrielles et l'autre sur les entreprises commerciales, Civray s'est orientée vers les services à la population.

Tout d'abord, toutes les administrations de la vie quotidienne sont présentes dans la commune.

Un pôle éducatif important s'est formé, composé d'un lycée d'enseignement général, André Theuriet, d'un lycée professionnel, les Terres Rouges, du collège Camille Claudel et de deux groupes scolaires, l'un public, l'autre privé. Une maison de la Petite Enfance ainsi qu'un Centre de loisirs Enfance/Jeunesse, gérés tous deux par la Communauté de Communes, complètent le dispositif. Un pôle santé s'est constitué avec une maison de convalescence, la Maison de la Santé qui est un projet communautaire, deux EPHAD, l'un public, l'autre privé, un cabinet pluridisciplinaire, propriété de la commune et des praticiens indépendants.

La ville dispose de nombreux équipements sportifs et culturels de qualité : deux complexes sportifs, un stade de football, un city stade créé récemment et très utilisé, une bibliothèque, la salle de spectacle la Margelle, le centre aquatique ODÄ et le cinéma Ciné-malice, tous deux communautaires. Ils sont tous animés et supportés par un tissu associatif riche.

« Un potentiel de développement est bien réel pour notre ville notamment avec le travail à domicile » souligne M. Jaladeau, maire de Civray. « pour de nombreuses communes, et la nôtre ne fait pas exception, grâce à l'arrivée de la fibre et du très haut débit et plus particulièrement si le transport TER vers les grandes métropoles connaît une fréquence accrue, qui compenserait la suppression de l'arrêt TGV de Ruffec. Autant de points positifs contribuant au développement de Civray ».



#### Belle et touristique

Traversée par la rivière la Belle, la commune de Magné compte 700 habitants dont beaucoup d'actifs et de jeunes familles. Aussi, son école accueille 80 élèves répartis en 4 classes, école qui a mis une femme à l'honneur en prenant son nom, Julienne Ferré de Lafat, qui fut la première institutrice femme à Magné à partir de 1881.

En raison de sa proximité avec Gençay, Magné n'a plus de commerces, si ce n'est quelques commerces ambulants, mais compte une dizaine d'artisans, des entreprises de travaux agricoles et publics et un élevage de volailles. Mais Magné possède des atouts touristiques multiples : son église Saint-Médard,

# Magné

au passé tourmenté, le château de la Roche, magnifique édifice du XVème siècle, classé aux Monuments Historiques, qui domine la vallée de la Belle ; c'est une propriété privée, mais ouverte au public, qui abrite également un musée sur l'Ordre de Malte. La fontaine de Puyrabier, chargée de légendes où la Belle prend sa source et enfin le Parc de la Belle, où jardins extraordinaires et hébergements insolites font découvrir une autre nature. C'est sûrement pour ses nombreux atouts qu'en 2015 Magné a accueilli le tournage du film St-Amour, avec Gérard Depardieu et Benoit Poolevorde!

#### Un vent de jeunesse

A moins de 30 km de Poitiers, La Ferrière-Airoux se présente comme une agréable commune rurale de 350 habitants située au cœur même du Pays Gencéen.

Il faudra attendre le XX° siècle pour voir se transformer un paysage de landes et de bois en terres agricoles. C'est l'une des richesses de la commune aujourd'hui, qui compte également des commerces, des entreprises et des artisans : chauffage et plomberie, aménagement intérieur, maçonnerie, peinture industrielle et de décoration, matériel agricole, coopérative agricole, entreprise forestière, artisan boulanger (pain Bio), artisan brasseur (La Chinchée), et un restaurant bar, la Nougatine, qui peut accueillir jusqu'à 120 personnes, dans des locaux aménagés par la commune. La vie locale s'appuie sur le dynamisme de plusieurs associations très actives.

Depuis dix ans, d'importants efforts ont été faits pour améliorer l'accueil et la vie quotidienne des habitants : deux lotissements en centre bourg où l'environnement paysager a été pris en compte, ainsi que la création de logements dans l'ancienne école et la cure,

# La Ferrière Airoux

une aire de jeux pour les enfants et un city stade, la rénovation du centre bourg, la mise à disposition d'un étang de pêche, autant d'atouts qui attirent des familles jeunes, portant la moyenne d'âge des habitants à 42 ans. Il n'y a plus d'école à la Ferrière, mais les 50 enfants de primaire sont répartis entre Sommières, Gençay, Magné, Château Garnier ou encore Champagné St Hilaire. Témoignage du passé, la motte castrale du centre bourg de la Ferrière, entourée d'un verger communal riche de plus de cinquante variétés fruitières, planté par les enfants de la commune.

En projet, la réhabilitation d'une maison du bourg destinée à la location, l'aménagement d'une ancienne grange en espace de stockage pour les artisans ainsi que la réalisation d'un parc de 5 éoliennes en cohérence avec les parcs existants de Brion et de Saint-Secondin.



# Gençay

#### Une petite ville à la campagne

Située sur un très petit territoire de 470 hectares, la commune de Gençay pourrait être qualifiée de « confetti urbain dans un océan de ruralité » comme le souligne son maire François Bock. Pas de sièges d'exploitations agricoles, mais de nombreux commerces et administrations de base répondent aux attentes de ses 1 800 habitants, ainsi que deux écoles et un collège. Même si environ 40 % de la population active travaille sur Poitiers, à 25 km de là, la commune offre un bassin d'emploi significatif avec quelques gros employeurs tels que l'EHPAD, un laboratoire de recherche en cosmétiques, le collège, le supermarché...

Sur l'autre rive de la Clouère, la rivière qui délimite le territoire de la commune, se trouve Saint Maurice la Clouère avec laquelle Gençay partage plusieurs lieux culturels et sportifs (plan d'eau, piscine, bibliothèque, centre culturel...) gérés par le syndicat intercommunal « Gençay-Saint-Maurice », le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Les deux communes ont également en commun une cinquantaine d'associations culturelles et sportives.

L'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse est assuré par l'association Mille Bulles qui occupe, pour les tous petits, la Maison de la Petite Enfance, construite par la commune et mise à disposition gracieusement.

Enfin, incontournable à Gençay, la forteresse médiévale du XIIIème siècle qui a résisté à la Guerre de Cent ans, construite sur l'éperon rocheux situé au confluent de la Belle et de la Clouère. Classée sur la première liste des Monuments Historiques, la forteresse est actuellement une propriété privée mais on peut visiter les extérieurs librement.



#### 22 / La vie des communes

# Chaunay

#### Accueillir et échanger

Construite autour de la Nationale 10, et maintenant traversée par la LGV sur 6 km, la commune de Chaunay a toujours été un bourg dynamique tourné vers les échanges. La commune s'étend sur 38 km², et compte 1 200 habitants. On y trouve une école de 4 classes avec 98 enfants, un foyer logement de 50 places, et un EPHAD de 50 lits. Une quinzaine d'associations assure l'animation du territoire, dont la Foire de Pâques réunissant Le Salon de l'Habitat et du Bien-Etre et les Métiers d'Arts entre autres.

L'économie locale s'appuie sur la laiterie fabricant du fromage de chèvre destiné, entre autres, à l'exportation qui emploie une centaine de personnes, plusieurs commerces et services dont des professionnels de santé (pharmacie, cabinet médical, infirmière, kiné), des entreprises et des artisans, dont certains sont installés sur la zone d'activités communautaire des Bouchauds, et 26 exploitations agricoles.

Au moment de la construction de la LGV, la SAFER a acheté 120 ha de terres agricoles pour éviter des expropriations ; 60 ha ont été consacrés à la LGV, et 60 autres ont été confiés au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN).

Financé par le syndicat d'électricité, un parc de 9 éoliennes est en cours d'installation pour une mise en service fin 2018.

La commune a acheté dans le bourg la maison de Mme Motillon, ancienne et célèbre propriétaire de l'hôtel Le Central dans les années 50, pour en faire un gîte communal. Et l'équipe municipale met tout en œuvre pour obtenir le label « Village Etape ».





# Romagne

#### Au cœur du territoire

Située au cœur de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, la commune de Romagne s'étend sur 40 km², compte 985 habitants répartis entre le centre bourg et 52 hameaux, ce qui représente 57 km de voirie à entretenir. Elle dispose d'une école publique, maternelle et primaire, de 3 classes, soit 58 élèves et accueille une école privée de 165 élèves couvrant de la maternelle à la terminale.

La première occupation du territoire remonte à des milliers d'années, et la commune s'est peu à peu structurée à partir du Moyen Age pour devenir très prospère au début du XXème siècle. La vallée du Clain, affluent de la Vienne, longtemps utilisée et exploitée, témoigne du passé dans de nombreux hameaux tels que le pittoresque village de la Millière, avec son pont ancien et les vestiges de son château. Autres attraits touristiques incontournables, la Vallée des Singes accueillant 200 000 visiteurs chaque année, et le Labyrinthe Végétal.

Le tissu économique se compose d'une vingtaine d'agriculteurs, de plusieurs artisans et de professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmière). La commune a investi dans trois locaux commerciaux : la boulangerie, le salon de coiffure, et le multiservices et conserve une agence postale. Elle a lancé début décembre une épicerie bio itinérante pour aller au devant des habitants dispersés.

Dans le cadre du contrat de ruralité, la commune a le projet de créer un bar-restaurant-épicerie ainsi qu'une pépinière d'entreprises pour redynamiser le centre bourg. La vie sportive et culturelle est portée par une douzaine d'associations qui organisent des manifestations tout au long de l'année, dont la célèbre Fête du Cheval en août, réunissant une centaine d'ânes et de chevaux de traits.

# Couhé

#### Un vrai bassin de vie

Très bien située le long de l'axe Paris Bordeaux, la commune de Couhé s'étend sur 900 hectares et compte 1 800 habitants.

Avec quelques bourgs alentour, c'est un bassin de vie de 5 000 habitants qui profitent de l'organisation citadine de Couhé : une activité commerciale significative, avec de nombreux commerces, des services, des professions libérales, et plusieurs professionnels de santé. Fondée en l'an 1000, la petite bourgade d'alors a su tirer profit de l'abandon de la voie romaine reliant Vivonne à Chaunay pour se développer et devenir une place commerçante. Cette tradition perdure, lui donnant une position de « ville à la campagne » ce qui incite nombre de personnes retraitées à venir s'y installer.

Les jeunes générations ne sont pas en reste ; la commune possède deux groupes scolaires (écoles maternelles et primaires et collèges) (l'un public et l'autre privé), de nombreux équipements sportifs (gymnase, dojo, tennis, piscine, terrain de foot) communautaires, un centre de loisirs communautaire et un Accueil Petite Enfance associatif, Pic et Plume. Le tissu associatif est riche tant au plan culturel que sportif et social.

La moitié des actifs travaillent sur la commune. Celle-ci dispose aussi d'une zone d'activités avec une dizaine d'entreprises, ainsi que d'un EPHAD Foyer Logement qui est le plus gros employeur local.

La commune a conservé ses monuments chargés d'une histoire riche : le château des Lusignan construit en 1020 (aujourd'hui collège privé), les halles de 1580, la maison médiévale du XVe siècle, l'église, et l'abbaye de Valence du XIIIe siècle, rénovée par la Communauté de Communes, et mise en valeur par diverses manifestations chaque année.

Elle est également célèbre grâce à sa traditionnelle foire du 1<sup>er</sup> mai sous les halles, où se retrouvent artisans, fermiers, fromagers, boulangers...

Quelques projets structurants sont en cours : la rénovation du groupe scolaire public, le barreau routier Couhé Sud – Civray avec le concours de la Communauté de Communes, la construction d'une nouvelle gendarmerie, et le lieu d'accueil multientreprises. Des initiatives destinées à maintenir le cadre de vie à Couhé.





#### Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

10 Avenue de la Gare, 86400 Civray 05 49 87 67 88

**Directeur de la publication :** GEOFFROY Jean-Olivier **Rédaction :** VICENTE Catherine

Création et réalisation graphique : Agence Rinocéros

Photos: THÉBAULT Pierre - Fotolia